



recueil des
actes
administratifs

département
du Val-de-Marne

recueil des
actes
administratifs

**recueil des actes
administratifs du département**

Responsable de la publication.- Josiane MARTIN
Directrice générale des services départementaux

conception – rédaction - Service des assemblées

abonnements - Direction de la logistique

imprimeur - Imprimerie départementale

Abonnement un an (24 numéros) : 45 euros

Conseil général du Val-de-Marne

Hôtel du Département - avenue du Général-de-Gaulle
94054 - Créteil cedex

SOMMAIRE

Commission permanente

Séance du 15 décembre 2014 5

Arrêtés

DIRECTION DES SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES ET AUX PERSONNES HANDICAPÉES _____

N°2014-609 du 24 décembre 2014

Fermeture exceptionnelle au public de la salle de lecture des Archives départementales
du Val-de-Marne pour l'année 2015 34

DIRECTION DES SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES ET AUX PERSONNES HANDICAPÉES _____

N°2014-610 du 24 décembre 2014

Versement globalisé de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)
aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
non habilités à l'aide sociale 35

N°2014-611 du 24 décembre 2014

Versement globalisé de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)
aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
habilités à l'aide sociale 37

PRIX DE JOURNÉE D'ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX

N°2014-612 du 24 décembre 2014

Résidence Tabanou, 32, avenue du Général-de-Gaulle à L'Haÿ-Les-Roses 40

N°2014-613 du 24 décembre 2014

ORPEA-Résidence de l'Orme, 4-8, rue Vassal à Saint-Maur-des-Fossés 42

N°2014-614 du 24 décembre 2014

Maison nationale des artistes, 14, rue Charles-VII à Nogent-sur-Marne 44

N°2014-615 du 24 décembre 2014

Maison Retraite Africa, 22, rue de Plaisance à Nogent-sur-Marne 46

N°2014-616 du 24 décembre 2014

Résidences val-de-marnaises, 2, rue de la Citadelle à Cachan 48

N°2014-617 du 24 décembre 2014

Centre d'accueil de jour Casa Delta 7, 6, rue du Colonel-Marchand à Villejuif 50

*Sont **publiés intégralement**
les **délibérations** du Conseil général, de la commission permanente,
et les **arrêtés**, présentant un **caractère réglementaire**
(Code général des collectivités territoriales, art. L.3131-3/D. n° 93-1121 du 20 sept. 1993)
ou dont la publication est prévue par un texte spécial*

***Le texte intégral** des actes cités
dans ce recueil **peut être consulté**
au **service des assemblées**
à l'Hôtel du Département*

Commission permanente

Séance du 15 décembre 2014

CABINET DE LA PRÉSIDENTE

2014-19-89 - Coopération décentralisée avec le Vietnam. Déplacement de M^{me} Chantal Bourvic, conseillère générale déléguée, en mission à Yen Bai entre le 17 et le 24 janvier 2015.

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

2014-19-1 - Marché avec la société La Bonne Impression. Réalisation, pose et dépose des supports de communication urbaine et signalétique.

2014-19-2 - Reconstitution pour l'année 2015 du marché avec la société Médias et Publicité. Réalisation de l'agenda pour le département du Val-de-Marne.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DIRECTION DES RELATIONS À LA POPULATION

Observatoire de l'égalité

2014-19-57 - Subvention de 7 000 euros à l'Institut national d'études démographiques pour l'étude *Violences et rapports de genre (Virage)*.

DIRECTION DES AFFAIRES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

Service des relations internationales

2014-19-39 - Subventions pour des projets associatifs dans le domaine de la solidarité internationale. 2^e série 2014.

Génération 2010 -Villejuif	Projet « Auberge des Idées et Auberge Delaga, ici et là-bas ensemble : formation à l'artisanat et création d'un centre d'insertion pour les jeunes » à Aïn Legradj, Région de Beni Ourtilane, en Algérie	5 000 €
Association Entraide Santé Choisy-le-Roi	Projet « Sécurité Centre de Santé, Défi de Femmes », à Bandjoun, district de Bandjoun, Région de l'Ouest, au Cameroun	7 000 €
Akilima - Villejuif	Projet Lemon Grass II, village de Juffureh, en Gambie	4 000 €
Ozho Naaye Fontenay-sous-Bois	Projet : « Nous autres, Hirondelles (Partie 2) à Istanbul, en Turquie	3 100 €
Passeport Pluriel Fontenay-sous-Bois	Projet de construction et de mise en fonctionnement d'un éco-village : structure d'accueil pour enfants atteints du SIDA, mise en place d'un système d'assainissement, formation en production agricole, à Mandiva (Colombie).	4 000 €

ADESAF - Ivry-sur-Seine	Projet de continuation de la construction d'un centre de formation et de production agro-mécanique, commune de Kokologho, Burkina Faso.	7 500 €
Association Sur La Piste Arcueil	Projet : « La cuisson écologique : alternative énergétique et source de développement durable pour 1000 familles et écoles au Burkina Faso », dans plusieurs régions (Ouahigouya, Ouagadougou et Koudougou)	5 000 €
Association SOBA Boissy-Saint-Léger	Projet d'électrification solaire du centre de santé et de promotion et sociale de BA (Burkina-Faso)	5 000 €
Comité du Val-de-Marne pour le village de l'Amitié à Van Canh – Vietnam Fontenay-sous-Bois	Projet de construction d'une piscine médicalisée à Van Canh (Vietnam)	3 500 €
Quartiers dans le Monde Orly	Projet : « Algérie 2015 : le multimédia au service de l'éducation et de la formation », ville d'Ain Taya, région d'Alger, en Algérie	5 000 €
Nenetouti – Villejuif Solidarité Enfants du Sénégal Villejuif	Projet : « Construction de deux puits et micro jardinage pour le village de Falokh Wolof au Sénégal »	2 000€
Association Desire India France Fontenay-sous-Bois	Projet de toilettes pour les familles de dalits et tribaux du village de Venumbakkan, district de Nellore, État d'Andra Pradesh, en Inde	3 000 €

2014-19-90 - Coopération décentralisée avec le Niger. Mise en œuvre de la stratégie d'hygiène et d'assainissement de la ville de Zinder. Accueil de professionnels zindérois en Val-de-Marne.

PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL _____

Délégation générale à l'emploi et à l'insertion

2014-19-76 - Subvention complémentaire de 165 000 euros à la Cité des Métiers pour 2014. Avenant à la convention avec l'association Cité des Métiers.

Service prospective et organisation des territoires

2014-19-23 - **Approbation de la Charte Aménagement-Transport autour du projet de Tramway Paris-Orly (T9).**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil régional d'Île-de-France du 16 février 2012 concernant le dispositif cadre des Chartes aménagement-transport ;

Vu le schéma directeur de la Région Île-de-France, approuvé par décret n° 2013-1241 du 27 décembre 2013 ;

Vu la délibération n°2013-20-55 du 2 décembre 2013 de la Commission permanente du Conseil général du Val-de-Marne, relative aux propositions du Conseil général du Val-de-Marne en vue de l'élaboration du volet « Mobilité multimodale » du Contrat de Plan État-Région 2014-2020 (CPER) ;

Vu la délibération n°2014-2-22 du 26 janvier 2014 du Conseil général du Val-de-Marne relative à la Convention de financement des études d'avant-projet du « Tramway Paris-Orly ville » ;

Considérant l'intérêt majeur porté par le Département sur l'inscription de ce projet de tramway Paris-Orly ville (T9) dans le prochain Contrat de Projet État-Région, ainsi que les dynamiques partenariales confortées par cette Charte

Vu la délibération du Conseil général n° 2011-3 - 1.6.6. du 8 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission permanente ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil général ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article unique : Le Conseil général approuve la Charte aménagement-transport autour du tramway Paris-Orly (T9) et autorise son Président à la signer.

*Les documents peuvent être consultés
à la direction de l'aménagement et du développement territorial,
service prospective et organisation du territoire
Immeuble Le Corbusier,
1, rue Le Corbusier, 94000 Créteil
Tél. 01 49 56 53 27*

2014-19-24 - Bonification partielle des intérêts au Syndicat d'action foncière du Val-de-Marne (SAF'94) pour un emprunt de 311 750 euros destiné à l'acquisition d'un pavillon, 71, avenue Maurice-Berteaux, parcelle cadastrée AC n°394, d'une superficie de 618 m² au Plessis-Tréville.

2014-19-25 - Bonification partielle des intérêts au Syndicat d'action foncière du Val-de-Marne (SAF'94) pour un emprunt de 355 250 euros destiné à l'acquisition d'un pavillon, 4, avenue du Tramway, parcelle cadastrée AC n°335, d'une superficie de 502 m² au Plessis-Tréville.

2014-19-26 - Bonification partielle des intérêts au Syndicat d'action foncière du Val-de-Marne (SAF'94) pour un emprunt de 490 828 euros destiné à l'acquisition d'un ensemble immobilier à usage d'activités, 7, allée de la Marbrerie, parcelle cadastrée AO n°47, d'une superficie de 3 254 m² à la Queue-en-Brie

2014-19-27 - Bonification partielle des intérêts au Syndicat d'action foncière du Val-de-Marne (SAF'94) pour un emprunt de 634 375 euros destiné à l'acquisition d'un local commercial, 3, avenue Gonzalve, parcelle cadastrée AH n° 161, d'une superficie de 995 m² au Plessis-Tréville.

2014-19-28 - Bonification partielle des intérêts au Syndicat d'action foncière du Val-de-Marne (SAF'94) pour un emprunt de 98 600 euros destiné à l'acquisition des lots n° 5 et 8 d'une copropriété, 45, boulevard Gabriel-Péri, parcelle cadastrée U n° 118, d'une superficie de 128 m² à Champigny-sur-Marne.

2014-19-29 - Bonification partielle des intérêts au Syndicat d'action foncière du Val-de-Marne (SAF'94) pour un emprunt de 116 000 euros destiné à l'acquisition du lot de copropriété n° 2, 103, avenue Aristide Briand, parcelle cadastrée E n°241 d'une superficie de 314 m² à Cachan.

2014-19-30 - Bonification partielle des intérêts au Syndicat d'action foncière du Val-de-Marne (SAF'94) pour un emprunt de 319 725 euros destiné à l'acquisition des lots n° 2, 38, 49, 18, 40,

10, 11 et 36 de la copropriété, 15 bis, avenue Carnot, parcelle cadastrée B n°12, d'une superficie de 544 m² à Cachan.

2014-19-31 - Bonification partielle des intérêts au Syndicat d'action foncière du Val-de-Marne (SAF'94) pour un emprunt de 456 750 euros destinés à l'acquisition d'un pavillon, 20, rue des Marais, parcelle cadastrée BL n°57, d'une superficie de 784 m² à Champigny-sur-Marne.

2014-19-32 - Bonification partielle des intérêts au Syndicat d'action foncière du Val-de-Marne (SAF'94) pour un emprunt de 555 350 euros destinés à l'acquisition de deux pavillons, 6, rue des Marais et 297/299, avenue du Général-de-Gaulle, parcelles cadastrées BL n°158 et BL n°159, d'une superficie totale de 704 m² à Champigny-sur-Marne.

2014-19-83 - Partenariat avec l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU) Île-de-France – Avenant n°2 à la convention pluriannuelle de financement 2012 – 2014. Subvention de fonctionnement de 10 000 euros.

Service ville et solidarités urbaines

2014-19-33 - Soutien aux équipements de proximité. Convention avec la commune de Villeneuve-Saint-Georges. Subvention de 40 000 euros pour la création d'un local associatif en centre-ville en lien avec le Centre social Asphalte.

2014-19-34 - Soutien aux équipements de proximité. Avenant à la convention avec la commune d'Alfortville. Subvention de 35 000 euros pour la relocalisation de terrains de sport du quartier Chantereine sur l'ancien site du BHV à Alfortville.

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI _____

2014-19-71 - Convention avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Val-de-Marne (CAUE 94) - Agence locale de l'énergie. Subvention de fonctionnement de 74 250 euros.

Service stratégies économiques et territoriales

2014-19-73 - Plan départemental de soutien aux éco-activités. Appui aux réseaux d'acteurs publics et privés qui participent à la création d'activités et d'emploi sur le territoire. Convention avec la Communauté d'agglomération Seine amont portant sur le projet de création du cluster « Eau-Milieus-Sols ». Subvention de 15 000 euros.

2014-19-74 - **Soutien du Département aux initiatives et aux pratiques de l'économie sociale et solidaire. Appel à projet départemental soutenant l'aide aux projets innovants (volet 1), l'appui à la création de structures (volet 2), et le soutien à la consolidation et au développement de l'activité des structures existantes (volet 3), relevant de l'Économie sociale et solidaire. Convention avec les lauréats.**

SCOP E2S développement	10 000 €
Association Eklosion à Villejuif	5 000 €
Association Comité français de secours aux enfants à Cachan	10 000 €
Association Abeille Machine à Fontenay-sous-Bois	10 000 €
Association au fil de l'eau Choisy-le-Roi.....	10 000 €
SCIC Collectif CHAP' Fresnes	5 000 €
Librairie SCOP Envie de lire à Ivry-sur-Seine.....	10 000 €
Association Ferme du Parc des Meuniers.....	10 000 €
Association Planète Lilas à Vitry-sur-Seine	10 000 €

Direction adjointe chargée de la voirie et des territoires

2014-19-64 - Convention avec la Région Île-de-France. Aménagement d'un itinéraire cyclable le long de la RD 219 à Chennevières-sur-Marne. Subvention régionale de 125 000 euros.

2014-19-65 - Convention avec la Région Île-de-France. Création de plateaux surélevés sur la RD 86 à Créteil. Subvention régionale de 80 000 euros.

2014-19-66 - Convention avec la Région Île-de-France. Aménagement du carrefour RD 143 à Fontenay-sous-Bois. Subvention régionale de 62 500 euros.

2014-19-67 - Convention avec les villes de Paris, Saint-Maurice et Joinville-le-Pont. Superposition de gestion de la route départementale n°4 - avenue des Canadiens.

Direction adjointe chargée de l'administration et des finances

2014-19-68 – Accord cadre avec les entreprises Lacroix signalisation Agence Paris Sud, SES nouvelle La Manufacture et Signature Z.A. Rénovation de la signalisation de direction sur les routes départementales du Val-de-Marne.

Direction adjointe chargée des stratégies de déplacement et des développements de réseaux

2014-19-69 - Aménagement des berges et de pistes cyclables à Choisy-le-Roi. Convention avec la SADEV 94.

2014-19-70 - Convention avec la Région Île-de-France pour la réalisation des travaux de l'opération T'Zen 5 Vallée de la Seine - Requalification de la RD 19 à Ivry-sur-Seine. Subvention régionale de 10 191 555,50 euros (70 % de la dépense subventionnable HT).

2014-19-88 - Convention avec la Régie autonome des transports parisiens (RATP) et la Société nationale des chemins de fer français (SNCF). Mise à disposition du Département d'une parcelle de terrain pour l'aménagement d'un abri pour vélos à la gare de Villeneuve-Triage.

PÔLE ARCHITECTURE ET ENVIRONNEMENT

Direction adjointe chargée de l'administratif et du financier

2014-19-60 - Convention avec le Syndicat Interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP). Exploitation des ouvrages interdépartementaux et de la Bièvre ré-ouverte, avenue Flouquet à L'Haÿ-les-Roses.

2014-19-61 - Convention avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN). Aide financière de l'Agence pour le programme annuel de pré diagnostics des ouvrages non visitables.

2014-19-62 - Convention avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN). Aide financière de l'Agence pour les enquêtes de conformité de l'assainissement des bâtiments publics-phase 2.

2014-19-63 - Convention d'offre de concours en faveur du Syndicat Interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) pour les prestations nécessaires à la rénovation de la station de pompage Liberté à Fresnes.

Service administratif et financier

2014-19-46 - Marchés avec diverses entreprises (*suite à appel d'offres ouvert européen*). Travaux de remise en état et de réparations à réaliser dans les bâtiments sociaux et culturels départementaux du Val-de-Marne.

Lot 1 : maçonnerie Est : Entreprise Preli

Lot 2 : maçonnerie Ouest : entreprise AMBTP

Lot 3 : serrurerie-menuiserie aluminium Est : entreprise Serrurerie Marques Aluminium

Lot 4 : serrurerie-menuiserie aluminium Ouest : entreprise Eiffage Énergie

Lot 5 : étanchéité Est : entreprise GEC IDF

Lot 6 : étanchéité Ouest : entreprise Chapelec

Lot 7 : couverture : entreprise Aurion

Lot 8 : plomberie Est : entreprise Aurion

Lot 9 : plomberie Ouest : entreprise Lemairespace

Lot 10 : électricité Est : entreprise SPIE IDF Nord-Ouest

Lot 11 : électricité Ouest : société FBI

2014-19-47 - Marchés avec diverses entreprises (*suite à appel d'offres ouvert européen*). Fourniture de différents matériels et matériaux pour le service des ateliers techniques départementaux.

Lot 6 : produits métallurgiques : société Descours & Cabaud

Lot 7 : maçonnerie : société Point P

2014-19-48 - Marchés avec la société A2A Alternative Ascenseurs (*suite à appel d'offres ouvert européen*). Maintenance et aux dépannages d'appareils de levage dans divers bâtiments départementaux.

2014-19-49 - Avenant n°1 au marché avec la société Ollivaud. Rénovation de la crèche Rodin du Bois l'Abbé à Champigny-sur-Marne. Lot 4 : Menuiseries bois.

2014-19-50 - Avenant n°1 au marché avec l'entreprise Genier-Deforge. Travaux de rénovation de la crèche/PMI Félix Pyat à Champigny-sur-Marne. Lot 11 : purge/ déconstruction/ désamiantage.

2014-19-51 - Subventions de la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne pour des travaux de maintenance et de développement du patrimoine dans les crèches (1 197 824 euros). Conventions.

2014-19-85 - Marché avec l'entreprise Dumez IDF (*suite à un appel d'offres ouvert européen*). Reconstruction du collège Lucie-Aubrac à Champigny-sur-Marne.

Service administratif et financier

2014-19-52 - Avenant n° 1 au marché avec l'entreprise Euro-Vert. Entretien des espaces extérieurs de divers collèges publics et équipements scolaires départementaux. Secteur Est.

2014-19-53 - Avenant n° 1 au marché avec l'entreprise SAS Pierre Loobuyck. Entretien des espaces extérieurs de divers collèges publics et équipements scolaires départementaux. Secteur Centre.

2014-19-54 - Avenant n° 1 au marché avec l'entreprise Desouche SARL. Entretien des espaces extérieurs de divers collèges publics et équipements scolaires départementaux. Secteur Ouest.

2014-19-86 - Marché avec l'entreprise Euro-Vert. Entretien durable du parc Chérioux à Vitry-sur-Seine.

2014-19-87 - Marchés de fourniture de végétaux.

Lot 1 : plantes vivaces et aquatiques : SARL Barrault

Lot 2 : plantes annuelles et biennuelles : Établissements Horticole Viet

Lot 3 : bulbes de tous types : Verver Export

Lot 5 : jeunes plants forestiers : Pépinières du Val d'Yerres

Lot 6 : arbres feuillus, conifères et fruitiers : GBR Van Den Berk

PÔLE ÉDUCATION ET CULTURE

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES

Groupements

2014-19-35 - Concessions de logement accordées aux personnels des collèges publics du Val-de-Marne. Renouvellement, à compter du 1^{er} septembre 2013, des concessions par nécessité absolue de service et utilité de service. Attribution des conventions d'occupation précaire pour l'année scolaire 2013/2014 (3^e partie).

Service administratif et financier

2014-19-36 - Subvention de fonctionnement (93 000 euros) et d'investissement (15 244 euros) au Centre départemental de documentation pédagogique.

2014-19-37 - **Subventions complémentaires 2014 aux collèges relatives à la pratique sportive.**

1. EPS - Subventions pour la location de gymnases couverts

a) Subvention 2014

Collège	Ville	Montant
Lucie-Aubrac	Champigny-sur-Marne	7 425,00 €
Elsa-Triolet	Champigny-sur-Marne	10 725,00 €
Rol-Tanguy	Champigny-sur-Marne	5 799,00 €
La Cerisaie	Charenton-le Pont	4 660,50 €
De Beauvoir	Créteil	10 725,00 €
Clement-Guyard	Créteil	7 800,00 €
Louis-Issaurat	Créteil	11 700,00 €
Joliot-Curie	Fontenay-sous-Bois	15 112,50 €
Victor-Duruy	Fontenay-sous-Bois	9 750,00 €
Francine-Fromond	Fresnes	4 021,86 €
Georges-Politzer	Ivry-sur-Seine	3 973,75 €
Henri-Wallon	Ivry-sur-Seine	4 287,50 €
Molière	Ivry-sur-Seine	3 592,50 €
Jules-Ferry	Joinville-le-Pont	6 483,75 €
Saint-Exupéry	Ormesson-sur-Marne	8 100,00 €
Danielle-Casanova	Vitry-sur-Seine	2 546,10 €

2. EPS - Subventions pour le transport vers les installations sportives

a) Subvention 2014

Collège	Ville	Montant
Henri-Barbusse	Alfortville	5 477,80 €
Lucie-Aubrac	Champigny-sur-Marne	12 612,00 €
Amédée-Laplace	Créteil	2 254,50 €
Branly	Nogent-sur-Marne	1 597,20 €
Camille-Pissaro	Saint-Maur	3 099,33 €
Jules-Ferry	Villeneuve-Saint-Georges	830,00 €
Danielle-Casanova	Vitry-sur-Seine	5 424,20 €

a) Subvention 2013

Collège	Ville	Montant
Léon-Blum	Alfortville	2 830 €

Service du projet éducatif

2014-19-38 - Soutien aux actions éducatives et citoyennes des collèges pour l'année scolaire 2014-2015.

Henri-Barbusse - Alfortville	Photosensible	620 €
Blaise-Cendrars Boissy-Saint-Léger	Web journal	1 100 €
Paul-Vaillant-Couturier Champigny-sur-Marne	Récréa danse	1 500 €
Lucie-Aubrac Champigny-sur-Marne	Ballon atmosphérique Découvrons Paris	500 € 559 €
Rol-Tanguy Champigny-sur-Marne	Sensibilisation au handicap	1 200 €
Émile-Zola - Choisy-le-Roi	Semaine à projets	800 €
Jules-Vallès - Choisy-le-Roi	Les travaux du collège Jules-Vallès : mesures, démesures et mise en forme Ensemble parlons, un pas vers l'avenir	800 € 1 200 €
Émile-Zola - Choisy-le-Roi	Atelier fresque Atelier cinéma : développement de l'analyse de l'image ou de l'analyse filmique	805 € 1 000 €
Jean-Macé Fontenay-sous-Bois	Atelier aéronautique De notre assiette à la graine : un long chemin	1 000 € 1 200 €
Jean-Moulin La Queue-en-Brie	L'adolescent au creux de la ville	1 200 €
Jean-Perrin - Le Kremlin-Bicêtre	Agir contre les micro-violences	1 500 €
Janusz-Korczak Limeil-Brévannes	Atelier d'initiation à la sculpture, réalisation d'une œuvre monumentale	1 200 €
Jules-Ferry - Maisons-Alfort	Bien vivre ensemble : la Charte de la Laïcité	792 €
Du Fort - Sucy-en-Brie	Agir contre les micro-violences	1 500 €
Paul-Valéry - Thiais	Club santé	500 €
Fernande-Flagon - Valenton	Les mercredis des sciences	1 200 €

Du Centre-Aimé-Césaire Villejuif	Villejuif vu par...	1 200 €
Guy-Moquet - Villejuif	Devenir acteur au sein de son collègue et élaborer des règles de vie	1 500 €
Pierre-Brossolette Villeneuve-Saint-Georges	Connaissez-vous Pierre Brossolette ? On ne rigole pas avec la propreté	1 000 € 1 500 €
Pierre-et-Marie-Curie Villiers-sur-Marne	Club couture Les douze travaux du collègue Pierre-et-Marie-Curie	500 € 800 €
Danielle-Casanova Vitry-sur-Seine	Atelier théâtre forum Féminin-Masculin	1 500 €
François-Rabelais Vitry-sur-Seine	Atelier relaxation	865 €

Mission enseignement supérieur

2014-19-72 – Subvention de 150 000 euros à l'université Paris-Est Créteil. Création de la Maison de l'innovation et de l'entrepreneuriat étudiant, spécialités E-santé et Ville durable (Université Paris Est Créteil-UPEC).

DIRECTION DE LA CULTURE

Cellule administrative et financière

2014-19-77 - Bourses départementales individuelles à la création 2^e série. Une bourse de 3 000 € est attribuée à M^{me} Ilanit Illouz.

Service accompagnement culturel du territoire

2014-19-5 - Aide à l'édition de catalogues d'exposition - Année 2014 - 2^e série.

Ville de Vitry-sur-Seine	<i>Le Bal des ampères</i> de l'artiste Frédéric Lecomte à la galerie municipale Jean-Collet	5 000 €
Communauté d'agglomération Val-de-Bièvre	Exposition de l'œuvre du photographe Henri Salesse à la Maison Doisneau	4 000 €
Art Média	<i>Qu'en pensent les moutons d'Arménie</i>	3 000 €
Aponia – Villiers-sur-Marne	Exposition de l'artiste Emmanuel Rivière	3 000 €

Service soutien à l'art et à la vie artistique

2014-19-6 - Convention avec la Ville de Noisy-le-Grand (93160). Prêt de l'exposition *Le Grand Livre du hasard*, réalisée à partir de l'album d'Hervé Tullet offert aux nouveau-nés val-de-marnais en 2009.

2014-19-78 - Soutien aux jeunes réalisateurs de films d'animation. Bourse « Ladislas Starewitch du Conseil général du Val-de-Marne ». Attribution 2014.

École Georges-Méliès/École européenne supérieur d'animation
pour le film d'animation *Les liens du sang* de Sophie Kavouridis, Manon Lazzari,
Marion Louw, Simon Pannetrat et Thomas Ricquier 15 000 €

Musée départemental d'art contemporain MAC/VAL

2014-19-3 - Convention avec la Société du Grand Paris et l'association Orbival relative à la mise en œuvre d'une exposition sur la ligne 15 sud du Grand Paris Express au MAC/VAL, musée d'art contemporain du Val-de-Marne.

2014-19-4 - Tarification des éditions du MAC/VAL – Collection des « Chroniques muséales ».

LA COMMISSION PERMANENTE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil général n° 2011-3 - 1.6.6. du 8 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission permanente ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil général ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1^{er} : Fixe le prix de vente public d'un ouvrage de la collection des « Chroniques muséales » à 8 € TTC.

Article 2 : Les recettes sont prévues au chapitre 70, sous-fonction 314, nature 701 « Ventes de produits finis » du budget.

DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES VILLAGES DE VACANCES _____

Service de la jeunesse

2014-19-7 - Subventions pour des projets labellisés dans le cadre des Rencontres pour la paix et la solidarité : Un « Notre » monde. 2^e série 2014.

Association AARASD 94 Ivry-sur-Seine	L'association invite 3 partenaires, 2 sahraouis et 1 marocain. Elle organise une exposition, une soirée concert et une projection débat.	3 500 €
Association ISF Créteil	L'association invite 2 partenaires sénégalais. Elle organise une réunion de restitution avec un débat pour préparer un chantier de solidarité en 2015.	1 200 €
Association Edimo Bonneuil-sur-Marne	L'association invite un partenaire camerounais et organise une restitution du projet réalisé au nord du Cameroun et au Mali pour lequel trois jeunes du foyer sont partis. La soirée se clôturera par un concert et un moment convivial.	1 200 €
Maison de la prévention Fontenay-sous-Bois	L'association organise une matinée d'échanges et de rencontres autour des thèmes de l'interculturalité.	1 000 €

Association Caribou Ivry-sur-Seine	L'association organise une journée de sensibilisation sur la dégradation de l'environnement dans le monde. Projection d'un documentaire et moments de débats dans différents lieux.	1 200 €
Association Jazz Bond Le Perreux-sur-Marne	L'association organise une table ronde autour du bilan du projet mené à Zanskar. Un concert et une exposition sur les ateliers musicaux menés sont prévus.	500 €
Association ACODS Créteil	L'association invite un partenaire comorien. Elle organise une conférence débat sur les ressources des énergies renouvelables.	2 500 €
Association USC Bonneuil Bonneuil-sur-Marne	L'association organise une visite de l'Unicef avec des jeunes de la ville ainsi que des rencontres sportives ou de jeunes palestiniens sont conviés.	1 200 €
Association FSGT 94 Ivry-sur-Seine	L'association organise un tournoi de foot en salle à Champigny-sur-Marne. L'objectif est de sensibiliser les participants aux problèmes rencontrés par les palestiniens et de préparer une tournée d'échange en Palestine.	1 000 €
Comité de jumelage de Champigny	L'association organise une rencontre avec des sportifs palestiniens. Un film documentaire et une pièce de théâtre serviront de base au débat.	1 500 €
ONG Moacosi - Créteil	L'association invite des partenaires sénégalais et mauritaniens et organise un repas restitution avec un concert.	2 400 €
Couleurs variées Bonneuil-sur-Marne	L'association organise un après-midi d'échange culturel autour du dessin et de la peinture. Le thème retenu étant la vision des participants sur la Palestine et la vie des palestiniens.	1 500 €
Association AJMJTO Choisy-le-Roi	L'association invite un partenaire malgache et organise une soirée de restitution sur son action à Madagascar. Une expo photo et la projection d'un film auront lieu.	1 200 €
Afrique sur Bièvre Cachan	L'association organise un festival de films africains durant la semaine de la solidarité internationale sur les 7 villes de la communauté d'agglomération.	800 €
SMJ Charenton-le-Pont	Le SMJ accueille durant la semaine de de la solidarité internationale des associations qui oeuvrent dans ce domaine. Le thème retenu est "Les enfants soldats" qui fera l'objet de débats. Une expo photos, la projection d'un film et un concert sont au programme.	1 000 €
Terre Bleue Club Unesco - Paris	L'association invite 2 partenaires du Mali. Elle organise des événements durant la semaine, notamment sur Vitry sur Seine, avec une expo photos et peinture à la bibliothèque, ainsi qu'un spectacle autour du conte.	1 500 €
Solidarité Choisy- Palestine Choisy-le-Roi	L'association organise une projection débat autour du documentaire " le mur de la colère" qui sera suivi d'un débat en collaboration avec l'Association France Palestine Solidarité.	180 €
Association Juboo Créteil	L'association invite 4 partenaires sénégalais. Elle organise une soirée dont les thèmes sont l'énergie renouvelable et le développement durable en Afrique sous forme de forum. Une projection débat aura lieu.	3 200 €

Génération 2010 Villejuif	L'association organise une rencontre débat autour de la mise en place d'ateliers d'art plastique dans une classe primaire en Afrique du sud.	200 €
Compagnie des Inachevés Créteil	L'association organise des ateliers ludiques sur le développement durable et la solidarité. Un goûter équitable est prévu.	500 €
Association Prune RT Ivry-sur-Seine	L'association invite des partenaires brésiliens. Plusieurs actions de sensibilisation sont prévues sur Ivry-sur-Seine.	3 000 €
Association Leeydi Men Vitry-sur-Seine	L'association organise une exposition sur le thème de l'eau et de l'agriculture au Sénégal. Un repas et une projection de film suivie d'un débat sont prévus.	500 €
Association Djike Champigny-sur-Marne	L'association organise un tournoi de foot en salle afin de sensibiliser les jeunes aux actions solidaires (éducatives, sanitaires, socio-économiques) réalisées en direction de villages au Sénégal.	400 €
MJC Fresnes	Dans le cadre de la 8 ^e édition du festival Ciné regard africain, la MJC organise une soirée spéciale Afrique du Sud. Au programme: musique, cinéma et gastronomie.	300 €
Objectif Réussite Jeunes Cachan	L'association organise un repas solidaire, une exposition photo, un spectacle, un échange autour du projet de l'association: La réfection et l'équipement d'un laboratoire d'analyse dans un hôpital au Sénégal.	1 400 €
Association AOLP Saclay	L'association invite des partenaires suédois et algériens pour un échange culturel avec des jeunes de Fresnes, Arcueil et Villejuif, autour d'un concert à la MJC de Fresnes.	700 €
Compagnie Sysisphe heureux Champigny-sur-Marne	L'association crée un site internet Je vote un notre monde dans le but de valoriser des créations de jeunes val de marnais sur la solidarité internationale.	1 000 €
Bouquet d'Espoir Créteil	L'association invite un partenaire sénégalais et organise une exposition de tableaux.	1 200 €
Association Nidema Vitry-sur-Seine	L'association organise une exposition au Point Information Jeunesse. Elle organise un repas solidaire, cuisine monde au centre social Balzac.	300 €
Association Ozho Naaye Fontenay-sous-Bois	L'association organise une exposition, ainsi que la projection d'un documentaire sur leur projet en Grèce avec les migrants de Syrie, d'Afghanistan et du Soudan	500 €
SMJ Gentilly	Le service jeunesse organise un évènement qui vise à sensibiliser les jeunes à la solidarité internationale. Un débat sur la solidarité et l'engagement citoyen et une expo sont prévus	600 €
Association Action Sociale et Solidaire dans le Monde Bonneuil-sur-Marne	L'association organise une exposition photos et un débat suivi d'un repas.	400 €
Slums Actions In Delhi Créteil	L'association invite ses partenaires indiens et belges. Elle organise avec l'association belge « Femmes solidaire » un débat sur la défense de l'identité culturelle. Ce débat sera suivi de représentations artistiques et d'un moment convivial.	2 500 €

Jeunes sans limites Vitry-sur-Seine	Invitation de 3 partenaires des projets développés par l'association. Formations sur plusieurs sites, mise en réseau et organisation d'une soirée conviviale.	3 500 €
Association Djallaba Choisy-le-Roi	Organisation d'un stage multiculturel au sein de l'UPEC.	1 500 €
Slums Actions In Delhi Créteil	L'UPEC organise en partenariat avec l'association SAID et Cabane des assos 94, une conférence sur Métiers des ONG, Métiers des collectivités: Quels métiers en réalité ? L'association souhaite proposer un café équitable au terme de la conférence.	500 €
Association Sow Villeneuve-Saint-Georges	Organisation d'un forum « Une Nôtre Économie » mobilisant une trentaine d'acteurs d'actions économiques solidaires. Invitation de 2 partenaires du Mali.	3 000 €
Solidarité Jeunesse Vitry-sur-Seine	Invitation de 2 partenaires des projets d'autonomie financière des femmes. Formations sur plusieurs sites, mise en réseau et organisation d'une soirée conviviale.	3 000 €
Emmaüs-Synergie Le Plessis-Tréville	L'association invite 5 partenaires bosniens et organise une soirée restitution du projet de l'été 2014 en Bosnie Herzégovine.	4 000 €
Association RVB Fontenay-sous-Bois	L'association met en place divers ateliers de communication à destination des partenaires associatifs de la semaine Un Notre Monde. Elle organise par ailleurs des actions de communication lors de la soirée inaugurale. De nombreux moments d'échanges par web conférences seront organisés tout au long de la semaine.	5 000 €

2014-19-79 - Subventions aux missions locales dans le cadre des aides complémentaires liées à la mise en œuvre de micro-projets et établissement d'avenants aux conventions 2013-2015.

Mission locale Villes du Nord du Bois.....	10 000 €
Mission locale Bords de Marne	20 000 €

2014-19-80 - Attributions de bourses pour les projets à l'initiative de jeunes sur le thème de la solidarité dans le cadre d'actions humanitaires et d'échanges internationaux 2014. 2^e série.

Association ACODS - Créteil	L'association a pour projet de contribuer à la création d'une bibliothèque dans la commune d'Ouella aux Comores. Six jeunes val de marnais vont s'y rendre pour apporter des ouvrages, du matériel informatique et procéder à l'installation du mobilier (Comores).	2 500 €
Association FNAFA Fontenay-sous-Bois	8 jeunes val de marnais partent au Sénégal afin de participer à la construction d'une bibliothèque au sein d'un collège. Des temps de débats et d'échanges culturels sont programmés (Sénégal).	2 000 €
Association EVADEH Le Kremlin-Bicêtre	Un jeune val de marnais va aider des médecins qui réalisent des visites médicales approfondies en Inde auprès d'enfants. Il apporte du matériel d'hygiène bucco-dentaire pour faire de la prévention (Inde).	400 €

Association DACSJ Vitry-sur-Seine	Programme d'échanges solidaires autour de l'animation socio-culturelle et sportive. 2 missions mobilisant des jeunes du Val-de-Marne se rendront au Sénégal et au Togo dans le cadre d'une mission "Formation-Actions" (Sénégal/Togo).	4 600 €
Association Jeunesse et reconstruction Paris	Un jeune val de marnais va participer à Bali à la rénovation d'une école et d'une bibliothèque. L'association a pour objectif de favoriser les échanges internationaux (Indonésie).	300 €
Association Kheir d'Afrik Toulouse	6 jeunes val de marnais se rendent au Burkina Faso afin de prodiguer des soins de chiropraxie. L'association a développé un partenariat depuis 2012 avec l'institut franco européen de chiropraxie d'Ivry sur-Seine (Burkina Faso).	2 100 e
Association Leeydi Men Vitry-sur-Seine	3 jeunes val de marnais se rendent au Sénégal dans la région de Kidira afin d'apporter une aide pédagogique dans le lycée et des animations aux lycéens (Sénégal).	1 500 e
France Afrique Entraide Fontenay-sous-Bois	6 jeunes val de marnais se rendent à Koungeuil au Sénégal afin de terminer les latrines et les murs de clôture de l'école (Sénégal).	2 400 e
Association Umma'nité Sucy-en-Brie	8 jeunes val de marnais partent au Mali afin de d'accompagner la création de 5 puits desservant autant de villages (Mali).	4 000 €
Ostéopathes du Monde Fontenay-sous-Bois	2 jeunes ostéopathes se rendent au Sénégal afin de proposer un suivi des sportifs du centre médical de Diambars ainsi que de proposer une formation au staff médical (Sénégal).	600 €
Association ASCOD L'Haÿ-les-Roses	Une dizaine de jeunes val de marnais se rend au Bénin afin de construire 2 pirogues pour permettre le ramassage scolaire dans la région de Ganvié (Bénin).	3 000 €
Association SNGL Soins Limeil-Brévannes	6 val de marnaises élèves infirmières partent au Sénégal, distribuer des fournitures scolaires et aider un dispensaire dans les actes médicaux réalisés (Sénégal).	2 400 €
Association SOW Villeneuve-Saint-Georges	Chantier au sein d'un orphelinat au Mali. Opération de parrainage des enfants (Mali).	3 000 €
Jeunes sans limites Vitry-sur-Seine	Organisation d'un centre de vacances pour les enfants des rues de Dakar (Sénégal).	4 800 e
Association CDDD	Échanges socio-sportifs mobilisant des jeunes et des éducateurs de 6 pays d'Afrique et d'Asie. 8 jeunes val de marnais participeront à la mise en œuvre de ces rencontres avec de nombreuses actions et dotations en direction d'écoles rurales (Sénégal/Burkina-Faso/Thaïlande).	3 600 €
La Malle aux Images Noisy-le-Sec	Chantier en Côte d'Ivoire mobilisant des jeunes suivis par la prévention spécialisée sur le territoire d'Arcueil (Côte d'Ivoire).	2 500 €
Association Ngoc Mapubi Charenton-le-Pont	Chantier international avec formation et dotations diverses aux divers structures scolaires et sportives des villages malgaches partenaires (Madagascar).	3 000 €

Association Bergers en Scène Ivry-sur-Seine	9 jeunes val de marnais partent pour un échange culturel avec le centre artistique de Korimakao (Cuba).	2 700 €
Service municipal de la jeunesse - Gentilly	1 jeune val de marnais part 4 mois au Népal afin de réaliser des actions d'animation auprès d'enfants dans un orphelinat. Il souhaite aussi mettre en place des actions de sensibilisation à l'hygiène (Népal).	400 €
Association 94ème rue Villejuif	9 jeunes val de marnais partent pour rénover et mettre en place une bibliothèque mobile afin de permettre à la population de la ville de la Reina au Chili d'avoir accès à la lecture (Chili).	3 150 e
Association Ozho Naaye Fontenay sous-Bois	3 val de marnais se rendent en Turquie afin de recueillir des témoignages de personnes forcées à l'exil dans le but de réaliser un documentaire support de multiples débats au retour (Turquie).	1 500 €
Mission Humanitaire Azay-le-Rideau	Une jeune val de marnaise part au Bénin afin de participer et d'aider dans les consultations médicales. Elle doit participer à la protection des mineurs (Bénin)	500 €
Association Images Urbaines Villiers-sur-Marne	8 jeunes val de marnais étudiants en informatique, se rendront au Sénégal afin d'installer une salle informatique au sein d'un lycée. Des sessions de formations seront mise en place ainsi qu'un ensemble d'actions en direction des lycéens (Sénégal).	4 000 €
Association Rosi Gennevilliers	10 jeunes val de marnais partent au Togo afin de participer à un chantier de solidarité. Ils vont contribuer à la construction de deux salles de classes (Togo).	3000 €
Association FSGT Ivry-sur-Seine	20 jeunes val de marnais se rendent en Palestine pour effectuer une tournée sportive solidaire et aider au développement de ces activités. Ils vont échanger sur les conditions de vie des palestiniens dans le cadre du projet global autour de la culture de la paix (Palestine).	8000 €

2014-19-81 - Fonds d'aide aux projets en direction de la jeunesse. 4^e série 2014.

Maxp Section Européenne Alfortville	États Unis 2014	3 000 €
Association Orlywood Prod Orly	On zbouge	3 000 €
Association 5ème étoile Choisy-le-Roi	Paroles de jeunes acte 3	3 500 €
Association Images Urbaines Villiers-sur-Marne	Formation et tournage solidaire	5 000 €
Au-delà des limites Orly	La démocratie, pour être plus grand, ensemble	3 500 €
Association Instinct Prodige Vitry-sur-Seine	Noël des enfants	2 500 €
Actions Citoyennes - Orly	Ultimatum danse	3 500 €

Association APTAS - Gentilly	Rencontres internationales	5 000 €
Association Kimia and Co Fontenay-sous-Bois	Melting crew 2.0	5 000 €
Association Acropolis - Créteil	Des vitamines pour tous!	4 800 €
Association Indépendanse Vitry-sur-Seine	Séjour culturel	3 000 €
Association Walabok Vincennes	Stage culturel	1 000 €
Association Art et Image Champigny-sur-Marne	L'engagement des jeunes par la vidéo	8 000 €
Association ASPT Vitry-sur-Seine	Forum Social Mondial Tunisie	5 000 €
Association SOW Villeneuve-Saint-Georges	Semaine de l'engagement et de la réussite.	8 500 €

DIRECTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

2014-19-45 - Avenant n°2 à la convention avec l'association des Amis du Musée de la résistance nationale. Subvention de 150 000 euros.

PÔLE ENFANCE ET FAMILLE

MISSION HÉBERGEMENT LOGEMENT

2014-19-75 - Convention avec l'association Aide d'urgence du Val-de-Marne (AUVM) pour le renouvellement des équipements des logements mis à disposition des familles prises en charge par le Département.

PÔLE ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉS

DIRECTION DES SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES ET AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Service projets et structures

2014-19-59 - Individualisation du programme pluriannuel consacré aux subventions d'investissement aux établissements pour personnes handicapées. Subvention à la société Pax-Progrès-Pallas (416 184,60 euros) pour la reconstruction partielle d'un foyer d'hébergement à Saint-Maur-des-Fossés et à l'association APOGEI 94 (35 669,40 euros) pour l'équipement de ce foyer.

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE

Service insertion

2014-19-15 - Subventions dans le cadre du Plan stratégique départemental d'insertion.

Créations Omnivores.....	40 000 €
Action Prévention Sport.....	2 400 €

2014-19-16 - Subvention de 12 000 euros à l'association Maison de la solidarité porteuse d'une action de mobilisation et dynamisation dénommée Booster dans le cadre de l'offre d'insertion départementale.

2014-19-17 - Résultats 2013 de l'offre d'insertion départementale (Communication).

Service ressources initiatives

2014-19-18 - Avenants aux marchés avec Infa/Psychorec (lot n° 1), Free Competences (lot n° 2) et Perspectives (lot n° 3). Prestations « Diagnostic en direction de publics en démarche d'insertion ».

2014-19-19 - Avenants aux marchés avec Avenir créatifs (lot n° 2 et 6), AEF 94 (lot n° 3), Ressources Formation (lot n° 4) et Créations Omnivores (lot n° 5). Prestations « Mobilisation - dynamisation en direction de publics en démarche d'insertion ».

2014-19-20 - Avenants aux marchés avec Astrolab Formation (lot n° 1), Free Compétences (lot n° 3), Coallia (lot n° 4), Agro Form (lot n° 5) et Perspectives (lot n° 6). Prestations « Projet emploi en direction de publics en démarche d'insertion ».

2014-19-21 - Avenants aux marchés avec Astrolab Formation (lot n° 1), Coallia (lot n° 2 et 5), Greta MTE 94 (lot n° 3), IPTR (lot n° 4) et Impact Formation (lot n° 6). Prestations « Projet emploi avec apprentissage du français en direction de publics en démarche d'insertion »

2014-19-22 - **Programme d'encouragement d'initiatives de proximité dans le cadre des conventions pluriannuelles avec les centres sociaux et socioculturels.**

La Maison des solidarités à Arcueil pour <i>Les pinceaux fleurs</i>	2 000 €
Centre social Michel-Catonné à Boissy-Saint-Léger pour <i>Un jardin partagé</i>	4 000 €
La Plaine à Cachan pour <i>Le vivre ensemble se mitonne en cuisine</i>	1 000 €
La Plaine à Cachan pour <i>Kap web tv</i>	3 000 €
Lamartine à Cachan pour <i>Chorale intergénérationnelle</i>	2 000 €
Lamartine à Cachan pour <i>Fresque maritime</i>	2 000 €
Maison Cousté à Cachan pour <i>Les filles au top chef</i>	3 000 €
La Maison pour tous à Chevilly-Larue pour <i>On sort ce soir</i>	1 500 €
La Maison de la solidarité à Créteil pour <i>Nomade</i>	3 000 €
La Maison pour tous Bleuets Bordières à Créteil pour <i>Arcs boutants</i>	3 000 €
Les Petits Prés Sablières à Créteil pour <i>Livret citoyen, d'éducation et de réflexion des jeunes</i>	3 000 €
Les Petits Prés Sablières à Créteil pour <i>Journal de bord d'une rénovation urbaine</i>	2 000 €
MJC Club à Créteil pour <i>Babel</i>	2 000 €
La Vallée des Renards à Fresnes pour <i>Fin des freins à l'emploi</i>	3 000 €
Centre Germaine Tillion au Kremlin-Bicêtre pour <i>Pédagogie et vie quotidienne à la cuisine</i>	1 500 €
OMC Les Planètes à Maisons-Alfort pour <i>Créa planètes</i>	2 000 €
La Maison du rond d'or à Sucy-en-Brie pour <i>De tout temps, la femme restera le plus bel écrin d'un bijou</i>	1 500 €
Asphalte à Villeneuve-Saint-Georges pour <i>Le trio de l'emploi en slam</i>	4 500 €
Les Portes du midi à Vitry-sur-Seine pour <i>Jardin partagé</i>	5 000 €

2014-19-82 - Convention avec la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne. Mise en place de permanences d'agents de la CAF dans l'espace départemental des solidarités de Vitry-sur-Seine.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Services ressources humaines

2014-19-58 - Convention avec l'Association du pôle allongement de la vie Charles-Foix. Mise à disposition d'un agent départemental pour une durée de dix-mois à compter du 1^{er} janvier 2015.

DIRECTION DE LA LOGISTIQUE

Service commande publique

2014-19-8 - Marchés avec diverses entreprises (*suite à un appel d'offres ouvert européen*). Fourniture et livraison d'articles de bureau.

Lot n°1 : fournitures de bureau : société Lyreco France

Lot n°2 : fourniture de timbres personnalisables, dateurs, numéroteur et accessoires divers : société Empreinte Océane

2014-19-9 - Marché avec Temps-Jeune. Achat de séjours de vacances pour les enfants et adolescents du personnel départemental âgés de 4 à 17 ans (saisons hiver-printemps 2015, 2016 et 2017) - Lot n°4.

2014-19-10 - Autorisation au président du Conseil général de signer le marché relatif à la fourniture de prestations d'interprétariat pour les services départementaux et les établissements conventionnés avec le Département.

LA COMMISSION PERMANENTE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil général n° 2011-3 - 1.6.6. du 8 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission permanente ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil général ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1^{er} : M. le Président du Conseil général est autorisé à signer le marché relatif à la fourniture de prestations d'interprétariat pour les services départementaux et les établissements conventionnés avec le Département avec les entreprises retenues à l'issue de la procédure.

Il sera passé suivant une procédure adaptée dans les conditions définies par l'article 30 du Code des marchés publics. Ce marché est décomposé en deux lots, qui donneront lieu à deux marchés à bons de commandes. Ces marchés à prix unitaires révisable ont des montants minimum et maximum se décomposent de la façon suivante :

Lot	Montant annuel minimum	Montant annuel maximum
1 – Toutes langues étrangères	80 000 € TTC	325 000 € TTC
2 – Langue des signes (LSF)	10 000 € TTC	55 000 € TTC

Les marchés prendront effet à compter de leur date de notification jusqu'au 31 décembre 2015. Ils seront reconduits annuellement par tacite reconduction, sans que leur durée totale ne puisse excéder 4 années.

Article 2 : Les dépenses correspondantes aux prestations de ce marché sont imputables aux articles 62268, 62878 et 6288 du budget.

2014-19-11 - Avenant n°1 au marché avec La Poste S.A. Collecte, tri, acheminement et distribution des courriers et colis du Conseil général. Lot n°1, concernant les courriers et colis inférieurs à 2 kg, urgents ou non, avec preuve de dépôt et/ou réception, toutes destinations, courriers et communication en nombre.

2014-19-12 - Avenant n°1 de l'association Pact Val-de-Marne. Transfert du de transfert du MAPA (*article 30 n° 2012-3881*) à l'association Pact de l'Est parisien. Mission d'évaluation et d'accompagnement individualisés pour l'adaptation du logement de personnes âgées dépendantes.

2014-19-13 – Convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de denrées alimentaires, de produits consommables et jetables et de produits d'entretien.

LA COMMISSION PERMANENTE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil général n° 2011-3 - 1.6.6. du 8 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission permanente ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil général ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article unique : La convention type constitutive du groupement de commandes pour l'achat de denrées alimentaires, de produits consommables et jetables et de produits d'entretien est approuvée. M. le Président du Conseil général est autorisé à la signer avec les différents partenaires de ce groupement.

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT
DE DENREES ALIMENTAIRES,
DE PRODUITS CONSOMMABLES ET JETABLES
ET DE PRODUITS D'ENTRETIEN

CONVENTION CONSTITUTIVE

Entre :

Le département du Val-de-Marne, représenté par son Président en exercice, dont le siège est situé Hôtel du département, avenue du Général-de-Gaulle, 94054 Créteil, agissant en vertu de la délibération de la Commission permanente du Conseil général n° 2014-19-13 du 15 décembre 2014, ci-après dénommé le département du Val-de-Marne.

Et,

Les Établissements publics locaux d'enseignement (EPL) listés en annexe, représentés par leurs chefs d'établissement,

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ QUE :

Au regard de l'importance des enjeux, notamment sociétaux et culturels, portés lors de la concertation publique relative à la restauration scolaire dans les collèges, le Conseil général s'est engagé, avec l'ensemble des usagers, des acteurs et des partenaires de la restauration scolaire, dans une démarche de co-construction d'un projet partagé de service public de restauration. Centré sur la qualité de l'assiette, la justice sociale, l'accessibilité au plus grand nombre, le développement durable, l'éducation au goût et à la santé, et la convivialité de la pause méridienne, le projet Restauration des collégiens s'inscrit dans le cadre du projet éducatif départemental adopté en 2010.

Le service public de restauration dans les collèges entend répondre aux attentes exprimées sur la qualité des contenus de l'assiette, en s'engageant dans la construction d'une restauration scolaire durable et de qualité, soucieuse des questions environnementales à tous les stades allant de la production des repas à la gestion des déchets. Ainsi, la Charte de la restauration, adoptée en octobre 2013, porte l'engagement de favoriser l'introduction de produits frais de qualité, issus de l'agriculture biologique et de produits bénéficiant de labels. Les membres du groupement partagent et mettent en œuvre dans le cadre des marchés contractés les engagements de la Charte de la restauration

Les services départementaux assurent un accompagnement et un conseil technique renforcés auprès des collèges pour les accompagner dans la mise en place d'une stratégie d'achat et d'approvisionnement durable. Le Département propose d'organiser et d'animer un groupement de commandes dédié à l'approvisionnement des collèges et des restaurants départementaux en denrées alimentaires, produits consommables et jetables, et de produits d'entretien ; permettant ainsi la mutualisation des procédures d'achats et de passation des marchés publics et éventuellement des économies d'échelle.

À LA SUITE DE QUOI, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

CONSTITUTION DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Article 1^{er} : Objet du Groupement

Il est constitué entre les parties signataires de la présente convention *conformément à l'article 8-1 du Code des Marchés Publics* un «groupement de commandes» ayant pour objet de répondre aux besoins des membres pour la fourniture de denrées alimentaires, de produits consommables et jetables et de produits d'entretien.

La dénomination du groupement de commandes est :

« GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES, DE PRODUITS CONSOMMABLES ET JETABLES ET DE PRODUITS D'ENTRETIEN »

Article 2 : Durée du Groupement

Le groupement est conclu à compter de la notification du présent acte et jusqu'au 31 décembre 2020.

Trois mois avant son échéance, le groupement de commandes pourra être reconduit sur décision de l'ensemble de ses membres.

MEMBRES DU GROUPEMENT

Article 3 : Désignation

Le groupement de commandes est constitué par le Département du Val-de-Marne « coordonnateur du groupement de commandes » et les Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) listés en annexe, dénommés «membres» du groupement de commandes et signataires de la présente convention.

Peuvent être membre du groupement les établissements publics locaux d'enseignement situés sur le territoire du département du Val-de-Marne.

La liste est actualisée lors de chaque adhésion ou sortie d'un membre.

Article 4 : Obligations

Chaque membre s'engage à exécuter sur la durée du groupement, au terme des procédures organisées, l'ensemble des marchés notifiés par le coordonnateur et correspondant aux besoins recensés.

Chaque membre s'engage à renseigner complètement et sincèrement l'état d'évaluation des besoins et à le remettre au Coordonnateur dans les délais prévus afin de ne pas retarder la procédure globale d'achat. *En cela, une assistance technique pourra être apportée aux membres qui le souhaitent par le coordonnateur.*

Article 5 : Frais de gestion

Aucune participation des membres du groupement aux frais de gestion de ce dernier n'est demandée.

Article 6 : Adhésion d'un nouveau membre

La demande d'adhésion est adressée au Coordonnateur, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans le respect de l'article 3 de la présente convention, le Coordonnateur décide seul de l'acceptation de cette demande d'adhésion.

Chaque membre adhère au groupement de commandes par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée approuvant la présente convention constitutive et ses éventuels avenants.

Une copie de la délibération ou de la décision est notifiée au Coordonnateur du groupement.

Les besoins de chacun des nouveaux membres ne pourront être pris en compte que lors de la passation des marchés qui font suite à l'adhésion.

Ainsi, les nouveaux membres sont exclus du bénéfice des marchés en cours d'exécution à leur date d'adhésion.

Article 7 : Retrait d'un membre

Un membre peut décider de quitter le groupement.

La demande de retrait doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception au Coordonnateur. Le retrait est effectif dès cette notification.

Le retrait est constaté par une délibération de l'assemblée délibérante ou par une décision de l'instance autorisée du membre concerné.

Le membre qui se retire du groupement demeure partie aux marchés conclus jusqu'à leurs termes.

Article 8 : Exclusion d'un membre

L'exclusion d'un membre qui n'aurait pas satisfait à ses engagements dans le cadre du groupement, ou qui par son comportement ou ses pratiques aurait nui aux intérêts du groupement ou de ses membres est possible.

L'exclusion d'un membre du groupement est décidée par la majorité absolue des membres, étant entendu que le membre présumé fautif ne prend pas part au vote.

COORDONNATEUR DU GROUPEMENT

Article 9 : Désignation

Le Département du Val-de-Marne est coordonnateur du groupement de commandes au sens de l'article 8.II du Code des marchés publics.

Le siège du coordonnateur est situé à l'Hôtel du département, Avenue du Général De Gaulle, 94054 Créteil.

Article 10 : Fonctions

Le Coordonnateur est chargé de procéder, dans le respect des règles définies par le Code des Marchés Publics, à l'organisation *des procédures de passation des marchés et in-fine à la sélection du ou des cocontractants.*

Il assure la gestion administrative du groupement et veille au respect des engagements pris.

PROCEDURE DE PASSATION DES MARCHES

Article 11 : Déroulement

La mise en œuvre des procédures *de passation des marchés* est du seul ressort du Coordonnateur.

Article 11.1 : Description du besoin et définition du cahier des charges

Avant chaque nouvelle procédure, le Coordonnateur demande aux membres du groupement d'identifier leurs besoins (quantitatifs et qualitatifs etc...).

Si nécessaire, le Coordonnateur peut apporter son assistance technique aux membres du groupement dans le recensement et la définition de leurs besoins.

Le coordonnateur est garant de la bonne application des procédures d'achat et notamment au respect des délais réglementaires.

Les membres devront s'y conformer et apporter leurs contributions dans le respect du calendrier fixé pour chaque passation de marché.

Article 11.2 : Suivi de la procédure de passation des marchés

Le Coordonnateur assure le suivi des différentes étapes de la procédure de passation des marchés et notamment :

- *la constitution du dossier de consultation des entreprises,*
- *la mise en concurrence sur la plate-forme dématérialisée dédiée,*
- *l'analyse des offres,*
- *l'information des candidats non retenus.*

ATTRIBUTION DES MARCHES

Article 12 : Analyse des offres

Une commission technique composée de représentants de l'Administration départementale (Direction de l'Éducation et des Collèges et Direction de la Logistique) et des EPLE (chef de cuisine et ou gestionnaire) procédera à l'analyse des offres.

En fonction du type de procédure de passation de marchés retenue, l'attribution sera soit le fait de la CDAO (Commission départementale d'appel d'offre) pour que les appels d'offres soient le fait de l'Administration départementale par délégation pour les MAPA.

La commission d'appel d'offre est celle du coordonnateur conformément à l'article 8-VII du Code des Marchés Publics.

Article 13 : Commission d'appel d'offres

La CDAO siège dans le respect des règles du code des marchés publics.

Elle choisit le cocontractant dans les conditions fixées pour les marchés des collectivités territoriales.

La commission est présidée par le représentant du coordonnateur.

Article 14 : Signature, notification et exécution des marchés

Le Coordonnateur signe et notifie le(s) marché(s), à chaque membre du groupement. Il transmet à chaque membre tout renseignement utile à l'exécution et au suivi des marchés qui le concernent.

Les membres du groupement s'engagent à passer l'ensemble de leurs commandes correspondant aux besoins préalablement identifiés avec le titulaire retenu au terme de la procédure et cela de manière exclusive.

Chaque membre procède aux inscriptions budgétaires nécessaires et aux financements correspondants.

Le Coordonnateur répond des contentieux éventuels.

ANIMATION DU GROUPEMENT

Article 15 : Diversité des modes d'approvisionnement

Les membres du groupement partagent et mettent en œuvre dans le cadre des marchés contractés les engagements de la Charte de la restauration, en s'attachant à la saisonnalité et à la qualité des produits qu'ils achètent et en privilégiant notamment quand cela est possible les achats locaux et de proximité. Cette ambition rejoint pour partie les préconisations du "Grenelle de l'environnement", dont l'objectif est d'encourager le développement de l'agriculture biologique et d'atteindre 20 % de denrées issues de l'agriculture biologique dans les menus de la restauration collective.

Conformément aux engagements pris dans le cadre de la co-construction du projet de service public de restauration dans les collèges, le Département accompagne les collèges dans la mise en œuvre d'une restauration scolaire durable et de qualité. Les services départementaux assureront un accompagnement et un conseil technique renforcés auprès des collèges dans l'exécution des marchés, les procédures d'achat et la composition des menus.

Article 16 : Conditions d'exécution et évaluation

En tant que coordonnateur, il assure l'animation et l'évaluation du groupement et des enjeux de la Charte de la restauration, notamment à travers la tenue de temps de partage réguliers et de bilans collectifs.

L'évaluation du groupement vise à s'assurer de la bonne exécution et l'amélioration continue des marchés et de leur adaptation aux besoins des membres du groupement, à travers l'analyse des pratiques d'achats (quantitatives, qualitatives et financières) et de la relation au fournisseur (respect des commandes, qualité des produits, prestation livraison, facturation).

Le cas échéant, le coordonnateur accompagnera les membres du groupement dans le cadre éventuel de litige avec les fournisseurs, relevant d'un non-respect constaté des engagements du marché.

REGIME JURIDIQUE DE LA CONVENTION

Article 17 : Modification

Des modifications à la présente convention pourront être apportées par voie d'avenant.

Tout avenant modifiant la présente convention est soumis à la signature de l'ensemble de ses membres.

L'avenant est approuvé dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement qui notifient au Coordonnateur les délibérations de leurs assemblées.

L'avenant prend effet après approbation par l'ensemble des membres du groupement.

Article 18 : Dissolution

La dissolution du groupement est décidée :

- par la majorité absolue des membres
- par le Coordonnateur lorsque la poursuite de l'activité de coordination devient matériellement impossible

En cas de dissolution en cours d'année d'exécution du marché, les membres restent responsables des marchés en cours jusqu'à leur terme. La coordination du groupement n'est plus assurée.

Article 19 : Dispositions finales

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention entre deux membres du groupement ou entre un ou plusieurs membres et le Coordonnateur du groupement, un règlement à l'amiable pourra être envisagé si toutes les parties au litige en sont d'accord.

Dans le cas contraire toutes contestations relatives à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention sont du ressort du tribunal administratif de Melun.

Signatures et cachets

Pour le Département du Val-de-Marne, nom, fonction.

Pour l'EPLÉ...

Pour l'EPLÉ...

Pour l'EPLÉ...

Pour l'EPLÉ...

Fait à Créteil, le XXX,

en XXX exemplaires.

Annexe 1 : liste des EPLE membres du groupement

Collèges du Val-de-Marne :

- EPLE Paul Vaillant Couturier
20, rue Paul Vaillant Couturier
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- EPLE Francine-Fromond
3 bis rue Auguste-Daix
94260 FRESNES

- EPLE Janusz-Korczak
45, avenue Janusz-Korczak
94456 LIMEIL-BREVANNES

- EPLE Pierre-de-Ronsard
27, boulevard du Général-Giraud
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- EPLE Paul-Klee
14, rue du Pavé-de-Grignon
94320 THIAIS

2014-19-91 - Reconductions expresses pour l'année 2015 de marchés formalisés.

Location-maintenance de fontaines d'eau sur réseaux et maintenance des fontaines réseaux existante pour divers bâtiments départementaux.

Lot n°2 : location-maintenance des fontaines d'eau sur réseau

Locafontaine

Collecte, tri, acheminement et distribution du courrier et des colis du Conseil général du Val-de-Marne

Lot n°1 : courrier et colis jusqu'à 2 kg

Lot n°2 : colis de 2 à 5 kg

La Poste SA

Mise à disposition de professionnels paramédicaux intervenant auprès d'enfants et principalement au sein des crèches départementales

JBM Bureau médical

Fourniture de denrées alimentaires de consommables et de produits d'entretien pour le groupement de commande départemental

Lot n°1 : fourniture de produits surgelés

Lot n°2 fourniture de viandes et abats de bœuf, veau et agneau frais

Lot n°3 : fourniture de viandes et abats de volaille frais

Lot n°4 : fourniture de viandes et abats de porc et charcuterie frais

Lot n°6 : fourniture de produits d'épicerie, eaux et jus de fruits

Lot n°7 : fourniture de produits d'entretien

Davigel (1) ; Établissements Lucien (2 et 4) ; Socopra (3) ; Cercle vert (6) ; M.R. Net (7 et 8)

Fourniture de fruits et légumes frais aux crèches départementales

Cofida

*Prestation de traiteurs pour la réalisation de cocktails, buffets et repas organisés
par le Département*

Calixir Saint-Laurent La Tourelle

Mise à disposition de professionnels de la sécurité
Bodyguard

Location d'autocars avec chauffeurs pour les besoins des services départementaux
Autocars R. Suzanne

Nettoyage de l'immeuble Solidarité et de divers locaux départementaux
VSH Nettoyage

*Fourniture et livraison d'objets de communication
et récompenses sportives*
ECP

*Séjours de vacances destinés aux enfants et adolescents du personnel départemental
âgés de 4 à 17 ans pour les saisons 2013, 2014 et 2015*

**Sans Frontière (18 et 22) ; Vacances musicales sans frontières (13) ; Prolingua (15) ;
International Dialog (16) ; Chic Planète (27) ; Oval (5 et 7) ; Association Regards (8) ;
Vacances Farwest enfant (9) ; Cousins (18) ; Poney des 4 saisons (17)**

Nettoyage de divers locaux départementaux
Challancin

Nettoyage des bâtiments de l'Hôtel du Département
Pulita (groupement solidaire)

Service parc automobile

2014-19-14 - Vente aux enchères par l'intermédiaire de la société BC Autos Enchères de véhicules départementaux réformés.

PÔLE ADMINISTRATION ET FINANCES

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES _____

Service contentieux et assurances

2014-19-84 - Convention 2015/2016 avec l'association Amicale des conseillers généraux et anciens conseillers généraux du Val-de-Marne. Subvention annuelle de 1 050 000 euros.

Service gestion immobilière et patrimoniale

2014-19-40 - Cession à la commune de Savigny-le-Temple des droits du bailleur afférents au domaine « La Grange-La Prévôté » à Savigny-le-Temple.

2014-19-41 - Acquisition auprès de la commune de Champigny-sur-Marne de lots (volumes 8 et 9) dans l'ensemble immobilier Place Rodin pour l'aménagement de 56 places de parking pour les besoins du centre de PMI et de l'espace départemental des solidarités.

2014-19-42 - Acquisition auprès de Valophis Habitat de locaux dans l'îlot A3 de la ZAC Petit Pré Sablière pour la relocalisation du centre de protection maternelle et infantile Charpy (PMI).

2014-19-43 – Convention avec Valophis Habitat, OPH du Val-de-Marne. Mise à disposition, temporaire et révocable, de la parcelle CT 126, 75, rue du pont de Créteil à Saint-Maur des Fossés.

2014-19-44 - Mise à disposition du Conseil départemental des parents d'élèves de locaux à Villejuif. Avenant n° 1 au bail civil.

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHÉS _____

Service des finances

2014-19-55 - Dotation départementale globale d'investissement (DDGI) - Exercice 2014.

LA COMMISSION PERMANENTE,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil général du 25 juin 1979 ;

Vu la délibération du Conseil général du 10 décembre 1979 ;

Vu la délibération du Conseil général du 28 février 1983 ;

Vu la délibération du Conseil général du 16 mai 1988 ;

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2000 adoptant des nouveaux critères de répartition de la dotation départementale globale d'investissement ;

Vu la délibération du Conseil général n° 2011-3 - 1.6.6. du 8 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission permanente ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil général ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1^{er} : Adopte le tableau de répartition de la dotation départementale globale d'investissement (DDGI) au titre de 2014 annexé à la présente délibération.

Article 2 : Les crédits nécessaires à la mise en place de la répartition de la DDGI ont fait l'objet d'une inscription au BP 2014 au chapitre 204, sous-fonction 71, nature 204142.

.../...

REPARTITION DE LA DOTATION DEPARTEMENTALE GLOBALE D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2014				
Communes	Revenu / Habitant	Potentiel Fiscal / Habitant	Logement Social	Montant DD ⁽¹⁾
Abion-sur-Seine	5 041 €	9 330 €	1 323 €	15 694 €
Alfortville	54 070 €	55 302 €	36 457 €	145 829 €
Arcueil	22 545 €	15 138 €	17 464 €	55 147 €
Bolssy-Saint-Léger	21 547 €	21 165 €	9 032 €	51 744 €
Bonneuil-sur-Marne	23 582 €	11 220 €	19 390 €	54 192 €
Bry-sur-Marne	11 903 €	13 613 €	4 187 €	29 703 €
Cachan	29 078 €	30 821 €	19 416 €	79 315 €
Champigny-sur-Marne	92 778 €	105 361 €	49 620 €	247 759 €
Charenton-le-Pont	21 823 €	22 577 €	14 324 €	58 724 €
Chennevières-sur-Marne	16 947 €	18 422 €	8 077 €	43 446 €
Chevilly-Larue	21 521 €	10 964 €	13 445 €	45 930 €
Cholsy-le-Roi	51 988 €	56 840 €	25 370 €	134 198 €
Crétell	115 604 €	93 218 €	64 078 €	272 900 €
Fontenay-sous-Bois	49 245 €	45 044 €	30 478 €	124 767 €
Fresnes	30 707 €	28 095 €	14 044 €	72 846 €
Gentilly	19 936 €	13 997 €	17 510 €	51 443 €
L'Hay-les-Roses	29 244 €	33 411 €	15 053 €	77 708 €
Ivry-sur-Seine	76 709 €	41 342 €	43 063 €	161 114 €
Joinville-le-Pont	14 919 €	22 393 €	9 392 €	46 704 €
Le Kremlin-Bicêtre	29 683 €	26 589 €	17 259 €	73 531 €
Limell-Brévannes	23 609 €	24 686 €	10 087 €	58 382 €
Maisons-Alfort	48 475 €	65 407 €	25 102 €	138 984 €
Mandres-les-Roses	3 870 €	5 231 €	888 €	9 989 €
Marolles-en-Brie	3 576 €	5 799 €	729 €	10 104 €
Nogent-sur-Marne	20 229 €	35 481 €	7 528 €	63 238 €
Noiseau	4 180 €	6 579 €	1 059 €	11 818 €
Orly	30 232 €	14 088 €	21 463 €	65 783 €
Ormesson-sur-Marne	8 468 €	11 412 €	297 €	20 177 €
Périgny-sur-Yerres	1 929 €	3 297 €	218 €	5 444 €
Le Perreux-sur-Marne	25 031 €	41 351 €	5 452 €	71 834 €
Le Plessis-Trévise	18 168 €	27 404 €	6 147 €	51 719 €
La Queue-en-Brie	12 222 €	16 424 €	4 422 €	33 068 €
Rungis	4 648 €	1 000 €	1 780 €	7 428 €
Saint-Mandé	13 280 €	23 579 €	4 631 €	41 490 €
Saint-Maur-des-Fossés	50 423 €	76 585 €	10 183 €	137 191 €
Saint-Maurice	12 448 €	15 848 €	6 168 €	34 464 €
Santeny	2 603 €	3 859 €	515 €	6 977 €
Sucy-en-Brie	22 373 €	30 373 €	8 718 €	61 464 €
Thiais	30 541 €	28 155 €	14 018 €	72 714 €
Valenton	19 956 €	10 822 €	11 908 €	42 686 €
Villecresnes	8 678 €	13 837 €	1 453 €	23 968 €
Villejuif	70 657 €	61 700 €	37 454 €	169 811 €
Villeeneuve-le-Roi	21 946 €	18 746 €	8 324 €	49 016 €
Villeeneuve-Saint-Georges	54 278 €	47 496 €	20 102 €	121 876 €
Villiers-sur-Marne	29 140 €	38 825 €	13 491 €	81 456 €
Vincennes	32 874 €	50 885 €	8 944 €	92 703 €
Vitry-sur-Seine	116 696 €	75 689 €	54 637 €	247 022 €
Total	1 429 400 €	1 429 400 €	714 700 €	3 573 500 €
Sources :				
(1) Insee				
(2) Direction des relations avec les collectivités locales de la préfecture				
(3) Direction Régionale Interdépartementale de l'Hébergement et du logement				

2014-19-56 - Transfert à Valophis Habitat de la garantie départementale initialement accordée à la Semidep pour le remboursement de 3 emprunts pour la réhabilitation de logements au Perreux-sur-Marne (Résidence des Îles, 1^{re} tranche de 64 logements ; 2^e tranche de 151 logements et Résidence Recourat, 44 logements) suite au transfert de ce patrimoine de la Semidep à Valophis Habitat.

Arrêtés

DIRECTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES _____

n°2014-609 du 24 décembre 2014

Fermeture exceptionnelle au public de la salle de lecture des Archives départementales du Val-de-Marne pour l'année 2015.

Le Président du Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Sur la proposition de M^{me} la Directrice générale des services départementaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La salle de lecture des Archives départementales sera fermée au public les vendredi 2 janvier, vendredi 15 mai et lundi 13 juillet 2015.

Article 2 : Madame la Directrice générale des services départementaux est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 24 décembre 2014

Pour le Président du Conseil général,
et par délégation,

La vice-présidente

Évelyne RABARDEL

n°2014-610 du 24 décembre 2014

Versement globalisé de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) non habilités à l'aide sociale.

Le Président du Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles L. 311-1 à L. 351-8 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) relatifs à l'action sociale et médico-sociale mise en œuvre par les établissements et services ;

Vu l'article L. 232-8 du CASF relatif à l'allocation personnalisée d'autonomie ;

Vu les articles R. 314-115 à R. 314-117 du CASF relatifs à la dotation globalisée et à ses modalités de versement ;

Vu la délibération du Conseil général n° 03-316-11S-14 du 15 décembre 2003 décidant de l'expérimentation du versement globalisé dépendance aux établissements ;

Vu la délibération de la Commission permanente n° 07-23-38 du 12 novembre 2007 décidant de la généralisation du versement globalisé de l'APA aux établissements d'hébergement pour personnes âgées non habilités à l'aide sociale sur la base d'une convention ;

Vu la convention entre l'établissement et le Président du Conseil général ;

Sur la proposition de la Directrice générale des services départementaux du Val-de-Marne ;

ARRÊTE :Article 1^{er} : Le versement globalisé de l'allocation personnalisée d'autonomie relatif à l'année 2015 est attribué aux établissements comme suit :

Établissements	Adresses	Montant €
EHPAD HENRI LAIRE	15, rue Henri-Laire 94480 Ablon-sur-Seine	122 388
EHPAD LES OPALINES	6 rue Juliette-de-Wills 94500 Champigny	153 204
EHPAD TIERS TEMPS IVRY SUR SEINE	147, avenue Maurice-Thorez 94200 Ivry-sur-Seine	99132
EHPAD RESIDENCE DE L'ORME	4-8, rue Vassal 94100 Saint-Maur-des-Fossés	125 928
EHPAD TIERS TEMPS KREMLIN BICETRE	21, avenue Eugène-Thomas 94270 le Kremlin-Bicêtre	129 408
EHPAD MEDICIS MAISONS ALFORT	2, rue Amédée-Chenal 94700 Maisons Alfort	127 488
EHPAD TIERS TEMPS MAISONS ALFORT	89, rue Jean-Jaurès 94700 Maisons-Alfort	92 040
EHPAD NORMANDY COTTAGE	6, rue du Général-Leclerc 94520 Mandres-les-Roses	102 144
EHPAD LE JARDIN DE NEPTUNE	29, avenue de l'Alma 94100 Saint-Maur-des-Fossés	80 052
EHPAD LES FLEURS BLEUES	90, avenue du Bois-Guimier 94100 Saint-Maur-des-Fossés	68 232
EHPAD KORIAN VILLA SAINT HILAIRE	40 avenue Caffin 94100 Saint-Maur-des-Fossés	61 680

EHPAD LE JARDIN DES ACACIAS	8, allée des Acacias 94410 Saint-Maurice	99 792
EHPAD LE VAL D'OSNE	53/57, rue Maréchal-Leclerc 94410 Saint-Maurice	135 084
EHPAD LE PARC DE SANTENY	2, rue de la Libération 94440 Santeny	75 012
EHPAD LES TILLEULS	15, rue Montaleau 94370 Sucy-en-Brie	148 200
EHPAD MEDICIS THIAIS	61, avenue René-Panhard 94320 Thiais	173 496
EHPAD LES PASTOUREAUX	10, avenue Salvador-Allende 94460 Valenton	178 260
EHPAD RESIDENCE DE BEAUREGARD	1, avenue Rey 94190 Villeneuve Saint Georges	172 128
EHPAD RESIDENCE LES LIERRES	19, rue du Bac 94 170 Le Perreux-sur-Marne	138 000

Article 2 : Le montant du versement globalisé dû à chaque établissement indiqué dans le tableau de l'article 1^{er} ci-dessus est versé par douzième.

Article 3 : Le montant figurant dans le tableau donnera lieu en tant que de besoin à une revalorisation sur la base des tarifs dépendance effectivement arrêtés au titre de l'exercice 2015.

Article 4 : La régularisation du montant du versement, conforme aux décisions individuelles de prise en charge, sera effective en fin d'année 2015.

Article 5 : Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Paris, Direction régionale de la jeunesse et de la cohésion sociale d'Île-de-France, 6-8, rue Eugène-Oudiné (75013) Paris, dans un délai d'un mois franc à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

Article 6 : La Directrice générale des services départementaux est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 24 décembre 2014

Pour le Président du Conseil général,
et par délégation,

La Vice-présidente

Brigitte JEANVOINE

Versement globalisé de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) habilités à l'aide sociale.

Le Président du Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles L.311-1 à L.351-8 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) relatifs à l'action sociale et médico-sociale mise en œuvre par les établissements et services ;

Vu l'article L.232-8 du CASF relatif à l'allocation personnalisée d'autonomie ;

Vu les articles R 314-115 à R 314-117 du CASF relatifs à la dotation globalisée et à ses modalités de versement ;

Vu la délibération du Conseil général n° 03-316-11S-14 du 15 décembre 2003 décidant de l'expérimentation de la dotation budgétaire globale dépendance aux établissements ;

Vu la délibération de la Commission permanente n°0 5-38-15 du 12 décembre 2005 décidant de la généralisation du versement globalisé de l'APA aux établissements d'hébergement pour personnes âgées habilités à l'aide sociale ;

Vu la convention entre l'établissement et le Président du Conseil général ;

Sur la proposition de Mme la Directrice générale des services départementaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le versement globalisé de l'allocation personnalisée d'autonomie relatif à l'année 2015 est attribué aux établissements comme suit :

Établissements	Adresses	Montant
EHPAD LE GRAND AGE	67, rue Louis-Blanc 94140 Alfortville	660 000 €
EHPAD LA MAISON DU GRAND CEDRE	10, avenue Paul-Vaillant-Couturier 94100 Arcueil	204 000 €
EHPAD LES PERES BLANCS	4, rue du Bois-de-Chênes 94360 Bry-sur-Marne	6 444 €
EHPAD FONDATION FAVIER	1 à 5, rue du 136ème de Ligne 94360 Bry-sur-Marne	1 140 000 €
EHPAD MAISON DE LA BIEVRE	11, rue du Moulin de Cachan 94230 Cachan	141 000 €
EHPAD RESIDENCES VAL DE MARNaises	2 rue de la Citadelle 94230 Cachan	813 000 €
EHPAD JOSEPH GUITTARD	21, rue des Hauts-Moguichets 94500 Champigny-sur-Marne	297 432 €
EHPAD GABRIELLE D'ESTREES	BP40022 94221 Charenton le Pont Cedex	70 008 €
EHPAD SAINT-JEAN EUDES	5, rue Outrequin 94550 Chevilly-Larue	146 040 €
EHPAD GEORGES LEGER	4, avenue du Général Leclerc 94600 Choisy-le-Roi	170 328 €

EHPAD CHANTEREINE	rue des Lilas 94600 Choisy-le-Roi	70 008 €
EHPAD CLAUDE KELMAN	1, rue Madame de Sévigné 94000 Créteil	142 776 €
EHPAD ACCUEIL SAINT FRANCOIS	33, rue du Commandant Duhail 94120 Fontenay-sous-Bois	134 664 €
EHPAD MAISON DE RETRAITE INTERCOMMUNALE (MRI)	74, avenue de Stalingrad 94120 Fontenay-sous-Bois	1 200 000 €
EHPAD SOLEIL D'AUTOMNE	2/4, rue Wissous 94260 Fresnes	212 892 €
EHPAD L'ORANGERIE	10, rue Fouilloux 94 200 Ivry-sur- Seine	360 000 €
USLD LES MURETS	17, rue du Général-Leclerc 94510 La Queue-en-Brie	77 292 €
EHPAD LA CASCADE	25, rue de la Gaîté 94170 Le Perreux-sur-Marne	156 168 €
EHPAD GOURLET BONTEMPS	117, avenue du 8-Mai-1945 94170 Le Perreux-sur-Marne	180 000 €
EHPAD PIERRE TABANOU	32, avenue du Général-de-Gaule 94240 L'Hay-les-Roses	114 156 €
EHPAD SIMONE VEIL	10, rue Bourgelat 94700 Maisons-Alfort	127 524 €
EHPAD LA RESIDENCE VERDI	2, rue de la Croix-Rouge 94520 Mandres-les-Roses	136 908 €
EHPAD AFRICA	22, rue de Plaisance 94130 Nogent-sur-Marne	41 604 €
EHPAD MAISON NATIONALE DES ARTISTES	14, rue Charles-VII 94130 Nogent-sur-Marne	124 860 €
EHPAD LA MAISON DU SAULE CENDRE	77, avenue Adrien-Raynal 94310 Orly	244 452 €
EHPAD LES SORIERES	6, rue de la Grange 94150 Rungis	200 844 €
EHPAD RESIDENCE SENIOR LAMNODEZ	58, avenue Sainte-Marie 94510 Saint-Mandé	114 192 €
EHPAD L'ABBAYE DES BORDS DE MARNE	3, impasse l'Abbaye 94100 Saint-Maur	990 084 €
EHPAD LES CEDRES	12, avenue Albert-Pleuvry 94370-Sucy-en-Brie	174 576 €
EHPAD LA CITE VERTE	4, rue de la Cité Verte 94370 Sucy-en-Brie	407 040 €
EHPAD SAINT PIERRE	5, rue d'Yerres 94440 Villecresnes	200 844 €
USLD LES VIGNES	8, rue des Vignes 94190 Villeneuve-Saint-Georges	134 028 €
EHPAD LES VIGNES	8, rue des Vignes 94190 Villeneuve-Saint-Georges	170 436 €
EHPAD ANTOINE DE SAINT-EXUPERY	23-29, rue Guy-Môquet 94800 Villejuif	200 844 €
EHPAD LES LILAS	70, rue des Carrières 94400 Vitry-sur-Seine	360 000 €

Article 2 : Le montant du versement globalisé dû à chaque établissement indiqué dans le tableau de l'article 1 ci-dessus est versé par douzième.

Article 3 : Le montant figurant dans le tableau donnera lieu en tant que de besoin à une revalorisation sur la base des tarifs dépendance effectivement arrêtés au titre de l'exercice 2015.

Article 4 : La régularisation du montant du versement, conforme aux décisions individuelles de prise en charge, sera effective en fin d'année 2015.

Article 5 : Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Paris, Direction régionale de la jeunesse et de la cohésion sociale d'Île-de-France, 6-8, rue Eugène-Oudiné (75013) Paris, dans un délai d'un mois franc à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

Article 6 : La Directrice générale des services départementaux est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 24 décembre 2014

Pour le Président du Conseil général,
et par délégation,

La Vice-présidente

Brigitte JEANVOINE

Tarifs journaliers hébergement et dépendance de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Résidence Tabanou, 32, avenue du Général-de-Gaulle à L'Haÿ-Les-Roses.

Le Président du Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 232-1, L. 232-2 et L. 232-8 à 232-11 relatifs à l'allocation personnalisée d'autonomie en établissement ;

Vu les articles L. 314-1 à 314-13 du même code et relatifs aux dispositions financières des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu les articles L. 351-1 à L. 351-3 du même code relatifs au contentieux de la tarification sanitaire et sociale ;

Vu les articles D. 312-8 à D. 312-10 du même code relatifs à l'accueil temporaire ;

Vu les articles R. 314-1 à 314-63 et R. 314-158 à 314-193 du même code relatifs aux dispositions financières des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu l'article R. 351-15 du même code relatif à l'introduction de recours ;

Vu la convention tripartite signée le 1^{er} décembre 2013 entre l'autorité compétente pour l'assurance maladie, l'établissement et le Département ;

Dans l'attente de l'arrêté fixant le montant du versement globalisé de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour l'EHPAD Résidence Tabanou, 32, avenue du Général-de-Gaulle à L'Haÿ-les-Roses (94240), pour l'année 2015 ;

Dans l'attente de la fixation de la dotation globale de soins pour 2015 par l'autorité tarifaire compétente ;

Vu les propositions budgétaires présentées par le directeur de l'EHPAD Résidence Tabanou, 32, avenue du Général-de-Gaulle à L'Haÿ-les-Roses (94240), tendant à la fixation pour 2015 des tarifs journaliers hébergement et dépendance ;

Sur la proposition de Madame la Directrice générale des services départementaux ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Pour l'exercice 2015, la base de calcul des tarifs est autorisée comme suit :

Hébergement..... 1 055 947,01 €
Dépendance313 345,43 €

Article 2 : La tarification journalière applicable au 1^{er} janvier 2015 à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Résidence Tabanou, 32, avenue du Général-de-Gaulle à L'Haÿ-les-Roses (94240), habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale est fixée de la manière suivante :

1) Hébergement permanent :

a) Résidents de plus de 60 ans66,00 €
b) Résidents de moins de 60 ans85,58 €

Dépendance :

c) Résidents de plus de 60 ans

GIR 1-2	23,22 €
GIR 3-4	14,75 €
GIR 5-6	6,12 €

2) Accueil de jour

a) Résidents de plus de 60 ans	20,75 €
b) Résidents de moins de 60 ans	26,99 €

c) Dépendance :

pour les résidents de plus de 60 ans

GIR 1-2	11,82 €
GIR 3-4	7,50 €
GIR 5-6	3,64 €

Article 3 : Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Paris, Direction régionale de la jeunesse et de la cohésion sociale d'Île-de-France, 6-8, rue Eugène-Oudiné (75013) Paris, dans un délai d'un mois franc à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services départementaux est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 24 décembre 2014

Pour le Président du Conseil général,
et par délégation,

La Vice-présidente

Brigitte JEANVOINE

Tarifs journaliers dépendance de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ORPEA-Résidence de l'Orme, 4-8, rue Vassal à Saint-Maur-des-Fossés.

Le Président du Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 232-1, L. 232-2 et L. 232-8 à 232-11 relatifs à l'allocation personnalisée d'autonomie en établissement ;

Vu les articles L. 314-1 à 314-13 du même code et relatifs aux dispositions financières des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu les articles L. 351-1 à L351-3 du même code relatifs au contentieux de la tarification sanitaire et sociale ;

Vu les articles R. 314-1 à 314-63 et R. 314-158 à 314-193 du même code relatifs aux dispositions financières des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu l'article R. 314-194 du même code relatif à l'accueil temporaire ;

Vu l'article R. 351-15 du même code relatif à l'introduction de recours ;

Dans l'attente de l'arrêté fixant le montant du versement globalisé de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour l'EHPAD ORPEA-Résidence de l'Orme, 4-8, rue Vassal à Saint Maur des Fossés (94100), pour l'année 2015 ;

Dans l'attente de la fixation de la dotation globale de soins applicable en 2015 par l'autorité tarifaire compétente ;

Vu les propositions budgétaires présentées par la Directrice pour l'EHPAD ORPEA-Résidence de l'Orme, 4-8, rue Vassal à Saint Maur des Fossés (94100), tendant à la fixation pour 2015 des tarifs journaliers dépendance ;

Sur la proposition de Madame la Directrice générale des services départementaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Pour l'exercice 2015, la base de calcul des tarifs est autorisée comme suit :

Dépendance516 086,46 €

Article 2 : La tarification journalière applicable à la dépendance au 1^{er} janvier 2015 pour l'EHPAD ORPEA-Résidence de l'Orme, 4-8, Rue Vassal à Saint-Maur-des-Fossés (94100), est fixée de la manière suivante :

1) Hébergement permanent :

GIR 1-220,94 €
GIR 3-413,29 €
GIR 5-65,64 €

2) Accueil de jour

GIR 1-217,41 €
GIR 3-411,05 €
GIR 5-64,68 €

Ces tarifs incluent la TVA au taux de 5,5 %.

Article 3 : Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Paris, Direction régionale de la jeunesse et de la cohésion sociale d'Île-de-France, 6-8, rue Eugène-Oudiné (75013) Paris, dans un délai d'un mois franc à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services départementaux est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 24 décembre 2014

Pour le Président du Conseil général,
et par délégation,

La Vice-présidente

Brigitte JEANVOINE

Tarifs journaliers hébergement et dépendance de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Maison nationale des artistes, 14, rue Charles-VII à Nogent-sur-Marne.

Le Président du Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 232-1, L. 232-2 et L. 232-8 à 232-11 relatifs à l'allocation personnalisée d'autonomie en établissement ;

Vu les articles L. 314-1 à 314-13 du même code et relatifs aux dispositions financières des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu les articles L. 351-1 à L. 351-3 du même code relatifs au contentieux de la tarification sanitaire et sociale ;

Vu les articles D. 312-8 à D. 312-10 du même code relatifs à l'accueil temporaire ;

Vu les articles R. 314-1 à 314-63 et R. 314-158 à 314-193 du même code relatifs aux dispositions financières des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu l'article R. 351-15 du même code relatif à l'introduction de recours ;

Vu la convention tripartite signée le 31 décembre 2008 entre l'autorité compétente pour l'assurance maladie, l'établissement et le Département ;

Dans l'attente de l'arrêté fixant le montant du versement globalisé de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour l'EHPAD Maison nationale des artistes, 14, rue Charles-VII à Nogent-sur-Marne (94130), pour l'année 2015 ;

Dans l'attente de la fixation de la dotation globale de soins pour 2015 par l'autorité tarifaire compétente ;

Vu les propositions budgétaires présentées par le directeur de l'EHPAD Maison nationale des artistes, 14, rue Charles-VII à Nogent-sur-Marne (94130), tendant à la fixation pour 2015 des tarifs journaliers hébergement et dépendance ;

Sur la proposition de M^{me} la Directrice générale des services départementaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Pour l'exercice 2015, la base de calcul des tarifs est autorisée comme suit :

Hébergement : 1 993 226,35 € dont un excédent de 16 300,00 € de reprise de résultat
20113 affecté en exploitation
Dépendance : 507 016,98 €

Article 2 : La tarification journalière applicable au 1^{er} janvier 2015 à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Maison nationale des artistes, 14, rue Charles-VII à Nogent-sur-Marne (94130), habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale est fixée de la manière suivante :

Hébergement permanent :

a) Résidents de plus de 60 ans73,40 €
b) Résidents de moins de 60 ans92,07 €
c) Hébergement en chambre double63,40 €

Dépendance :

d) Résidents de plus de 60 ans

GIR 1-2	25,91 €
GIR 3-4	16,45 €
GIR 5-6	6,98 €

Article 3 : Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Paris, Direction régionale de la jeunesse et de la cohésion sociale d'Île-de-France, 6-8, rue Eugène-Oudiné (75013) Paris, dans un délai d'un mois franc à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services départementaux est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 24 décembre 2014

Pour le Président du Conseil général,
et par délégation,

La Vice-présidente

Brigitte JEANVOINE

Tarifs journaliers hébergement et dépendance de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Maison Retraite Africa, 22, rue de Plaisance à Nogent-sur-Marne.

Le Président du Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 232-1, L. 232-2 et L. 232-8 à 232-11 relatifs à l'allocation personnalisée d'autonomie en établissement ;

Vu les articles L. 314-1 à 314-13 du même code et relatifs aux dispositions financières des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu les articles L. 351-1 à L. 351-3 du même code relatifs au contentieux de la tarification sanitaire et sociale ;

Vu les articles D. 312-8 à D. 312-10 du même code relatifs à l'accueil temporaire ;

Vu les articles R. 314-1 à 314-63 et R. 314-158 à 314-193 du même code relatifs aux dispositions financières des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu l'article R. 351-15 du même code relatif à l'introduction de recours ;

Vu la convention tripartite signée le 2 novembre 2004 entre l'autorité compétente pour l'assurance maladie, l'établissement et le Département ;

Dans l'attente de l'arrêté fixant le montant du versement globalisé de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour l'EHPAD Maison Retraite Africa, 22, rue de Plaisance à Nogent-sur-Marne (94130), pour l'année 2015 ;

Dans l'attente de la fixation de la dotation globale de soins pour 2015 par l'autorité tarifaire compétente ;

Vu les propositions budgétaires présentées par le directeur de l'EHPAD Maison Retraite Africa, 22, rue de Plaisance à Nogent-sur-Marne (94130), tendant à la fixation pour 2015 des tarifs journaliers hébergement et dépendance ;

Sur la proposition de Madame la Directrice générale des services départementaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Pour l'exercice 2015, la base de calcul des tarifs est autorisée comme suit :

Hébergement..... 1 934 860,00 €
Dépendance 459 206,98 €

Article 2 : La tarification journalière applicable au 1^{er} janvier 2015 à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Maison Retraite Africa, 22, rue de Plaisance à Nogent-sur-Marne (94130), habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale est fixée de la manière suivante :

Hébergement permanent :

a) Résidents de plus de 60 ans 65,00 €
b) Résidents de moins de 60 ans 80,43 €

Dépendance :

c) Résidents de plus de 60 ans

GIR 1-2	22,86 €
GIR 3-4	14,51 €
GIR 5-6	6,15 €

Article 3 : Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Paris, Direction régionale de la jeunesse et de la cohésion sociale d'Île-de-France, 6-8, rue Eugène-Oudiné (75013) Paris, dans un délai d'un mois franc à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services départementaux est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 24 décembre 2014

Pour le Président du Conseil général,
et par délégation,

La Vice-présidente

Brigitte JEANVOINE

Tarifs journaliers hébergement et dépendance de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Résidences Val de Marnaises, 2, rue de la Citadelle à Cachan.

Le Président du Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 232-1, L. 232-2 et L. 232-8 à 232-11 relatifs à l'allocation personnalisée d'autonomie en établissement ;

Vu les articles L. 314-1 à 314-13 du même code et relatifs aux dispositions financières des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu les articles L. 351-1 à L. 351-3 du même code relatifs au contentieux de la tarification sanitaire et sociale ;

Vu les articles D. 312-8 à D. 312-10 du même code relatifs à l'accueil temporaire ;

Vu les articles R. 314-1 à 314-63 et R. 314-158 à 314-193 du même code relatifs aux dispositions financières des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu l'article R. 351-15 du même code relatif à l'introduction de recours ;

Vu la convention tripartite signée le 18 octobre 2010 entre l'autorité compétente pour l'assurance maladie, l'établissement et le Département ;

Dans l'attente de l'arrêté fixant le montant du versement globalisé de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour l'EHPAD Résidences Val de Marnaises, 2, rue de la Citadelle à Cachan (94230), pour l'année 2015 ;

Dans l'attente de la fixation de la dotation globale de soins pour 2015 par l'autorité tarifaire compétente ;

Vu les propositions budgétaires présentées par la directrice de l'EHPAD Résidences Val de Marnaises, 2, rue de la Citadelle à Cachan (94230), tendant à la fixation pour 2015 des tarifs journaliers hébergement et dépendance ;

Sur la proposition de M^{me} la Directrice générale des services départementaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Pour l'exercice 2015, la base de calcul des tarifs est autorisée comme suit :

Hébergement.....	8 721 876,36 €
Dépendance	2 409 938,29 €

Article 2 : La tarification journalière applicable au 1^{er} janvier 2015 à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Résidences Val de Marnaises, 2, rue de la Citadelle à Cachan (94230), habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale est fixée de la manière suivante :

Hébergement permanent :

a) Hébergement pour les résidents de plus de 60 ans :

Résidence Saint-Joseph : Chambre confort72,83 €
Autres tarifs65,63 €

Résidence Sacré Cœur Chambre à 1 lit69,40 €
Chambre à 2 lits62,65 €

Résidence Jean XXIII Chambre à 1 lit68,19 €
Chambre à 2 lits61,77 €

b) Hébergement pour les résidents de moins de 60 ans :

Résidence Saint-Joseph93,74 €

Résidence Sacré Cœur90,06 €

Résidence Jean XXIII91,86 €

Dépendance :

Résidents de plus de 60 ans :

GIR 1-224,90 €

GIR 3-415,81 €

GIR 5-66,71 €

Article 3 : Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Paris, Direction régionale de la jeunesse et de la cohésion sociale d'Île-de-France, 6-8, rue Eugène-Oudiné (75013) Paris, dans un délai d'un mois franc à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services départementaux est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 24 décembre 2014

Pour le Président du Conseil général,
et par délégation,

La Vice-présidente

Brigitte JEANVOINE

Tarifs journaliers hébergement et dépendance du centre d'accueil de jour Casa Delta 7, 6, rue du Colonel-Marchand à Villejuif.

Le Président du Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 232-1, L. 232-2 et L. 232-8 à 232-11 relatifs à l'allocation personnalisée d'autonomie en établissement ;

Vu les articles L. 314-1 à 314-13 du même code et relatifs aux dispositions financières des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu les articles L. 351-1 à L351-3 du même code relatifs au contentieux de la tarification sanitaire et sociale ;

Vu les articles D. 312-8 à D. 312-10 du même code relatifs à l'accueil temporaire ;

Vu les articles R. 314-1 à 314-63 et R. 314-158 à 314-193 du même code relatifs aux dispositions financières des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu l'article R. 351-15 du même code relatif à l'introduction de recours ;

Vu la convention tripartite signée le 31 octobre 2005 entre l'autorité compétente pour l'assurance maladie, l'établissement et le Département ;

Dans l'attente de la fixation de la dotation globale de soins pour 2015 par l'autorité tarifaire compétente ;

Vu les propositions budgétaires présentées par le Directeur du centre d'accueil de jour Casa Delta 7, 6, rue du Colonel-Marchand à Villejuif (94800), tendant à la fixation pour 2015 des tarifs journaliers hébergement et dépendance ;

Sur la proposition de M^{me} la Directrice générale des services départementaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Pour l'exercice 2015, la base de calcul des tarifs est autorisée comme suit :

Hébergement.....	197 769,14 €
Dépendance	91 927,21 €

Article 2 : La tarification journalière applicable au 1^{er} janvier 2015 au centre d'accueil de jour Casa Delta 7, 6, rue du Colonel-Marchand à Villejuif (94800), habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale est fixée de la manière suivante :

Hébergement permanent :

a) Résidents de plus de 60 ans	35,10 €
b) Résidents de moins de 60 ans	51,42 €

Dépendance :

c) Résidents de plus de 60 ans	
GIR 1-2	25,71 €
GIR 3-4	16,31 €
GIR 5-6	6,92 €

Article 3 : Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Paris, Direction régionale de la jeunesse et de la cohésion sociale d'Île-de-France, 6-8, rue Eugène-Oudiné (75013) Paris, dans un délai d'un mois franc à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services départementaux est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 24 décembre 2014

Pour le Président du Conseil général,
et par délégation,

La Vice-présidente

Brigitte JEANVOINE
